

kirchgemeindevverband des kantons bern  
association des paroisses du canton de berne



Commission de Justice du Grand Conseil  
Postgasse 68  
3011 Berne

Via [gr-gc@be.ch](mailto:gr-gc@be.ch)

## **Modification de la Constitution**

### **Article 68 alinéa 1a ConstC, faisant désormais**

**l'objet d'une projet distinct des « Dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et mesures découlant de la deuxième réforme de la justice »**

Monsieur le Président de la Commission de Justice,  
Mesdames, Messieurs les député/e/s.

Nous vous remercions de nous avoir consulté au sujet de l'objet sous référence.

Nous constatons que les modifications concernant manifestement les autorités judiciaires cantonales (y.c. le Ministère public) en lien avec les autorités politiques. Les paroisses bernoises et leurs membres ne sont pas, en tant que tels, directement concernés par le projet, aussi nous renonçons à nous prononcer plus avant sur le sujet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Commission de Justice, Mesdames, Messieurs les député/e/s, nos meilleures salutations.

Malleray, le 15 mars 2022

**Kirchgemeindevverband des Kantons  
Bern  
Association des paroisses du canton  
de Berne**

Pascal Flotron  
membre du comité



[www.kirchgemeindevverband-bern.ch](http://www.kirchgemeindevverband-bern.ch)  
[kg-verband-bern@bluewin.ch](mailto:kg-verband-bern@bluewin.ch)